

Procès verbal du Conseil d'école extraordinaire

Date : 15 janvier 2018

Participants

Représentants des parents d'élèves :

Mme POLY	FCPE élémentaire
Mme BANDEIRA	FCPE élémentaire
Mme FREMIN	FCPE élémentaire
Mme GAGNEAU	FCPE élémentaire
Mme GUILLE	FCPE élémentaire
Mme POMMEZ	FCPE mater. et élém.
Mme METZ	FCPE mater et élém.
Mme ROSE	FCPE élémentaire
M. AUDET	FCPE maternelle
Mme COURTOIS	FCPE maternelle
Mme DAGNET	FCPE maternelle

Enseignants

Mme ROY	Directrice élémentaire
M. PILLE	Directeur maternelle
Mme CARRE	Enseignante maternelle
Mme COTTON	Enseignante maternelle
Mme LAZARO	Enseignante maternelle
Mme SOLEIL	Enseignante maternelle
Mme MENETRIER	Enseignante maternelle
Mme GUILPAIN	Enseignante élémentaire
Mme GUENARD	Enseignante élémentaire
M. BUI DUY DAN	Enseignant élémentaire
Mme DEUMIER	Enseignante élémentaire
Mme NASSE	Enseignante élémentaire
Mme LEGER	Enseignante élémentaire
Mme FERREIRA	Enseignante élémentaire
Mme ROMEU	Enseignante élémentaire
Mme RAMBAUD	Enseignante élémentaire
Mme CURE BOULAY	Enseignante élémentaire
M. NOUGUES	Enseignant élémentaire
M. CHANON	Enseignant élémentaire

Représentants de la mairie :

Mme BILIEN	Maire adjointe
M. DORIZON	Maire
Mme PEDOUSSAUT	Responsable services à la population

Mme MAUCORPS DDEN

Absents excusés :

M. MONNIOT	Parent élu indépendant élémentaire
Mme EVEILLARD	Enseignante ZIL
Mme BARRILLET	Enseignante RASED
Mme GOURLAOUEN	Enseignante RASED
Mme FOURNIER	Psychologue RASED

Présidents de la séance : Mme ROY Juliette et M. PILLE Alexandre

Ordre du jour : Organisation du temps scolaire

Le conseil d'école extraordinaire, rassemblant les membres de droit des conseils des écoles élémentaire et maternelle de Boissy-sous-Saint-Yon, est réuni afin d'émettre un avis concernant une éventuelle modification de l'organisation du temps scolaire. Il s'agit de se prononcer soit pour le maintien de l'organisation actuelle de la semaine sur 4 journées ½ (avec le mercredi matin) soit pour

une demande de modification de cette organisation pour une semaine sur 4 journées (sans le mercredi matin).

M. Pille rappelle que si l'avis du conseil d'école extraordinaire est nécessaire, c'est la municipalité qui doit faire une demande de modification de l'organisation du temps scolaire auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale avant le 2 février 2018.

Mme Roy et M. Pille transmettront le compte-rendu de ce conseil d'école extraordinaire dans les plus brefs délais à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Arpajon.

Mme Roy et M. Pille proposent de voter afin de se prononcer sur la modification ou non de l'organisation du temps scolaire.

Mme Roy rappelle les règles concernant un vote en conseil d'école. Seuls les membres de droit des conseils d'écoles maternelle et élémentaire sont invités à voter (les enseignants, les représentants de parents d'élèves élus, la Déléguée Départementale de l'Education Nationale, 1 membre du RASED, le Maire et son adjoint).

Mme POLY, présidente de l'association de parents d'élèves FCPE Boissy-sous-Saint-Yon, donne les résultats de la consultation engagée auprès des familles : il y a eu 325 questionnaires rendus et concernant la question du maintien de la semaine à 4 jours et demi ou d'un retour à la semaine de 4 jours il y a eu 315 avis exprimés (10 ne se prononcent pas).

Les résultats sont les suivants : 57 % des familles sont favorables à la semaine de 4 jours et 43 % souhaitent le maintien à 4 jours et demi.

Mme POLY explique que les parents élus voteront au prorata des résultats de ce sondage, afin de représenter l'avis de tous les parents.

Mme Roy et M. Pille procèdent au vote. Les résultats de celui-ci sont les suivants :

	Semaine de 4 jours	Semaine de 4 jours et 1/2	Ne se prononce pas
Représentants des parents d'élèves élus	7	6	
Enseignants	11	7	1
Mairie	2		
DDEN		1	
TOTAUX	20	14	1

Le conseil d'école extraordinaire réuni ce jour, lundi 15 janvier 2018, et après le vote des membres de droit de celui-ci, exprime un avis majoritaire en faveur d'une modification de l'organisation du temps scolaire, pour une semaine scolaire répartie sur 4 journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Mme Bilien, Maire adjointe chargée des affaires scolaires, annonce qu'une demande auprès du Directeur Académique sera faite en ce sens avant le 2 février 2018.

La séance est levée à 18h50.

Fait à : Boissy-sous-Saint-Yon	<i>Le secrétaire de séance</i>	<i>Le président du conseil d'école</i>
Le : 15/01/2018	M. PILLE Alexandre Mme ROY Juliette	M. PILLE Alexandre Mme ROY Juliette